



CH CONDITIONS DE GARANTIE

Cet article de la marque veporit. a été fabriqué conformément aux méthodes de production les plus modernes et est soumis en permanence à un contrôle de qualité exigeant. HORNBACH Baumarkt (Schweiz) AG, Schellenrain 9, CH-6210 Sursee, (ci-après la Garante) offre une garantie de qualité et de disponibilité après-vente des éléments muraux veporit. conformément aux dispositions suivantes. Éléments muraux.

1. DURÉE DE LA GARANTIE

La garantie dure 30 ans. La garantie débute à la date d'achat. Afin de pouvoir prouver la date d'achat de votre article, veuillez conserver le ticket de caisse original ou la facture originale.

2. ÉTENDUE DE LA GARANTIE

a. Garantie de qualité

La garantie de qualité s'applique exclusivement aux défauts de fabrication ou de matériaux des cadres et conteneurs des éléments muraux au moment de la livraison. La garantie n'est valable que dans le pays où l'article a été acheté.

La garantie n'est pas valable pour les défauts qui résultent de ce qui suit:

- erreur de montage ou de raccordement,
- manipulation ou utilisation inappropriée
- action violente ou de dommage délibéré
- dommages liés au transport, stockage ou montage.

La garantie de qualité ne couvre pas non plus les dommages sur les pièces d'usure liés à une usure normale. La garantie ne porte pas non plus sur le dommage concomitant ou le dommage consécutif ni sur des coûts de montage et démontage en cas de l'application de la garantie.

b. Garantie de disponibilité après-vente

La garante garantit que l'acquéreur des éléments muraux veporit. peut acquérir des pièces de rechanges compatibles ou adaptées aux composants d'usure des éléments muraux auprès de la Garante pour une période de 30 ans à compter de la date d'achat de l'élément mural respectif. La garantie de disponibilité après-vente ne couvre ni dommages accessoires ou consécutifs, ni frais de montage et de démontage éventuels en cas de garantie.

3. PRESTATIONS DE LA GARANTIE

a. Garantie de qualité

Pendant la période de garantie, la Garante vérifie l'article défectueux pour déterminer si un cas de garantie s'applique. S'il s'agit d'un cas de garantie, la Garante répare ou échange l'article à ses propres

frais. Si l'article n'est plus disponible au moment du cas de garantie, la Garante est autorisée à le remplacer par un produit semblable. L'article échangé ou les parties de celui-ci deviennent la propriété de la Garante. Les prestations de garantie de la garantie de qualité ne prolongent pas la durée de la garantie. Les prestations de garantie ne génèrent pas de nouvelle garantie. Si une revendication de garantie s'avérait clairement non fondée après réalisation de contrôles adéquats, la Garante est alors en droit de facturer au demandeur les frais occasionnés.

b. Garantie de disponibilité après-vente

Pendant la durée de la garantie, la Garante propose à l'achat des articles de rechange compatibles ou adaptés au prix du marché respectif. Si un article de rechange n'est plus livrable au moment où la garantie s'applique, la Garante est en droit de proposer à l'achat un article de rechange de même valeur au prix du marché respectif. Les prestations de garantie de disponibilité après-vente ne prolongent pas la durée de la garantie. Les prestations de garantie n'entraînent pas l'application d'une nouvelle garantie.

4. RECOURS À LA GARANTIE

Veuillez vous adresser au magasin HORNBACH le plus proche pour faire valoir votre droit de garantie.

Vous le trouverez sur www.hornbach.ch. Afin de convenir de l'envoi, du retrait ou de l'expertise de l'article défectueux, vous pouvez également prendre contact avec la Garante à l'adresse e-mail suivante:

service@hornbach.ch. Le recours à la garantie ne peut intervenir que sur présentation de l'original du ticket de caisse ou de la facture originale de l'e-ticket du compte client.

5. DROITS LÉGAUX

Les droits découlant de cette garantie s'ajoutent aux droits légaux en cas de défauts sous garantie et de responsabilité du fait des produits, que vous pouvez faire valoir gratuitement. Les droits légaux ne sont pas limités par la présente garantie.